

5^e dimanche de Carême
Année B (ou A et C)

In altus it
le 29 mars 2009

PARTAGER

Comme cela a été annoncé dimanche dernier
la quête d'aujourd'hui, ici, comme dans toutes les églises de France
est faite pour soutenir la campagne
contre la faim dans le monde et pour le développement :
ce qui nous donne l'occasion de réfléchir, un instant,
sur le PARTAGE, le partage qui est, nous le savons,
avec le JEUNE et la PRIERE
l'une des observances majeures et recommandées du Carême

Ce PARTAGE, dont il est question, il est évident
qu'il ne peut se limiter au seul geste d'aujourd'hui,
c.à.d. le geste de faire une offrande, même généreuse,
à la quête qui sera faite tout à l'heure.

Le PARTAGE, en effet, fait partie ~~de~~ ^{devrait} faire partie
tous les jours, de notre existence humaine, d'autant plus si l'on est chrétien.
Mais, comme pour la PRIERE et le JEUNE,
nous sommes invités à nous en exercer spécialement
pendant le Carême.

au
PARTAGER... de quoi s'agit-il ?

C'est, me semble-t-il, et cela le plus élémentairement,
faire attention aux autres, être attentif aux autres
[tenir compte des autres]

2

particulièrement ^{de} à ceux-là qui, près ou loin de nous, sont dans le besoin et leur venir en aide.

Quel besoin ? Nous pensons, sans doute, à un besoin matériel, argent ou autre...

Mais il y a, en premier et chez tous, en chacun de nous, un besoin bien plus profond que tout besoin matériel, - c'est tout simplement le besoin d'être reconnu, le besoin d'être reconnu comme quelqu'un qui existe ^{réellement} et cela, indépendamment des qualités, fonctions ou autres si. C'est pourquoi PARTAGER, c'est tout simplement et d'abord faire attention à l'autre, faire attention aux autres, que cette attention se traduise par un regard, par une parole ou par un geste, ou, encore mieux évidemment, selon les circonstances, en donnant de notre temps et de nos compétences.

Et comment ce partage, disons "élémentaire", humain, ne s'imposerait pas à nous, chrétiens, et tous les jours, au nom du commandement :

'Tu aimeras ton prochain comme toi-même'

Mais, pendant le Carême, spécialement, nous sommes invités à élargir et notre regard et notre cœur en prenant en compte la situation de tous ceux qui ^{font} près de nous et loin de nous

ont de la peine à vivre et même ^{de} la peine à survivre : / ceux qui ont de la peine à vivre : les exclus de toutes sortes,

ce que nous rappelle précieusement, le pape Benoît XVI dans son message pour le Carême de cette année 2012 dont le titre significatif (emprunté à Hêl, 10, 26) est "Faisons attention les uns aux autres"

Oui, PARTAGER, c'est premièrement, d'abord, faire attention aux autres, à l'autre, c.à.d., en premier, à celui, à celle que je rencontre avec qui je vis, je travaille

et qui, peut-être malgré ce qui semble, a toujours besoin de compter ^{qu'on fasse attention à lui, à elle, donc} pour exister, d'être reconnu, comme on dit, ne fut-ce que par un regard, une parole, un sourire//

Attention aux autres, aussi, en s'efforçant de rendre la vie ensemble plus facile, plus agréable : comme il y aurait à faire dans ce domaine ! - Et comment ce PARTAGE d'abord élémentaire, humain ne s'imposerait pas à nous, chrétiens, et tous les jours, au nom même du Commandement :

"Tu aimeras ton prochain comme toi-même"

Mais, pendant le Carême, spécialement, nous sommes invités à élargir notre regard et notre ^{amour} avec en prenant en compte la situation de tous ceux qui, près de nous et loin de nous ont de la peine à vivre et, même, de la peine à survivre : exclus de toutes sortes, les sans travail, les sans logis la foule des émigrés qui fuient leur pays de misère

et puis ces

2

les sans-travail, les victimes de la crise actuelle,
les sans-logis, la foule des émigrés... /
ceux qui ont de la peine même à survivre:

les millions et les millions d'humains qui manquent
du nécessaire en nourriture, en eau, en médicaments...

nous en sommes largement informés par les médias.
Face à tout cela, il ne suffit pas de s'indigner - avec raison -
contre des profits scandaleux et l'étalage d'un luxe insupportable.

Il faut, bien sûr, comme on y est invité aujourd'hui,
contribuer, en prélevant sur nos ressources, ^{et grâce aux nombreuses organisations caritatives (1)} de la mesure du possible
à venir au secours de ceux qui connaissent
des situations difficiles et même des situations inhumaines.

Et cela doit nous conduire, au moins collectivement, à remettre en question
notre niveau de vie, par ex dans le domaine de la consommation
et, aussi, quelquefois, nous interroger sur ce que nous exigeons trop facilement
ou de divers organismes sociaux : de l'Etat

il y a des sacrifices ^{communs} à accepter - surtout actuellement -
pour le bien général: cela fait partie du PARTAGE

Tout cela, nous avons à le faire, nous chrétiens,
au nom même de notre foi, nous qui nous entendons dire
par l'apôtre St Jean (1-Jn, 3, 16.. 17 et 4, 19-21)
Je n'ai rien donné pour moi: nous aussi, nous devons donner
notre vie pour nos frères.

celui qui a de quoi vivre en ce monde,
s'il voit son frère dans le besoin nous se laisser attendre,

1) Cf la dimension de l'action caritative aujourd'hui - LJ II, p. 72

H

Comment l'amour de Dieu pourrait-il demeurer en lui?

Mes enfants, nous devons aimer non pas avec des paroles et des discours, mais par des actes et en vérité."

Il faut même aller ^{*}plus loin quant à cet appel au PARTAG

et, surtout, quant à cette obligation de PARTAGER,

C'est que, comme l'a rappelé le Concile Vat II,

les biens de ce monde, avant d'appartenir à tel ou tel,

appartiennent (fondamentalement) à TOUS :

Je cite le Concile : " Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples

en sorte que les biens de la Création doivent affluer

équitablement entre les mains de tous,

selon la règle de la justice, inséparable de la charité..."⁽¹⁾

Ce qui entraîne ceci, selon l'enseignement de l'Eglise

Je cite : " Les droits de propriété ^{Création :}

sont subordonnés à cette destination universelle des biens de la

- c'est-à-dire que la propriété privée ne constitue pour PERSONNE

un droit inconditionnel et absolu.

Nul n'est fondé à réserver à son usage exclusif

ce qui passe son besoin, quand les autres manquent du nécessaire"

Doctrines nouvelles, dira-t-on peut-être ? Eh bien, non !

C'est pourquoi, il vaut la peine d'entendre les propos

qu'on jugera peut-être révolutionnaires - de certains évêques

des premiers siècles du christianisme.

⁽¹⁾ Const. sur l'Eglise en ce monde - N° 69 // Enc. sur le développement du peuple

Ainsi, S^t Ambroise, évêque de Milan, au 4^e siècle :

"Ce n'est pas de ton bien que tu fais largesse au pauvre :
tu lui rends ce qui lui appartient.

Car ce qui est donné en commun pour l'usage de tous,
voilà ce que tu te réserves.

La terre est donnée à tout le monde et pas seulement aux riches"
S^t Basile, lui aussi évêque au 4^e s., est encore plus percutant.
Il interpelle le riche en disant :

Les biens présents, d'où te sont-ils venus? Si tu dis : du hasard, tu es un athée, car tu ne reconnais pas le Créateur, [et tu ne sais pas gré à celui qui t'a pourvu.] Si tu confesses qu'ils viennent de Dieu, dis-nous la raison pour laquelle tu les as reçus. Est-ce que Dieu serait injuste, lui qui nous partage inégalement les biens nécessaires à la vie? Pourquoi es-tu riche et celui-là pauvre?

Toi qui enveloppes tous tes biens dans les plis d'une insatiable avarice, tu penses ne faire tort à personne en dépouillant tant de malheureux? Quel est donc l'avare? Celui qui ne se contente pas de ce qui suffit. Quel est le spoliateur? Celui qui enlève les biens de chacun. Et tu n'es pas un avare? Tu n'es pas un spoliateur, toi qui, de biens dont tu as reçu la gestion, fais ton bien propre? Celui qui dépouille un homme de ses vêtements aura nom de pillard, et celui qui ne vêt pas la nudité du malheureux alors qu'il peut le faire, est-il digne d'un autre nom?

A l'affamé appartient le pain que tu mets en réserve; à l'homme nu, le manteau que tu gardes dans tes coffres; au va-nu-pieds, la chaussure qui pourrit chez toi; au besogneux, l'argent que tu conserves enfoui. Ainsi tu commets autant d'injustices qu'il y a de gens à qui tu pourrais donner.

On pourrait encore citer des propos plus ou moins musclés
de S^t Augustin et de S^c Jean Chrysostome

Est-il besoin d'insister pour que nous soyons convaincus que le PARTAGE, pratiqué d'une façon ou d'une autre, s'impose à nous, chrétiens, au nom même de notre foi.

Ce PARTAGE qui est aussi ^{dans nos pays modernes} - il convient de le faire remarquer - celui que nous nous imposent certaines obligations sociales

- partage organisé, par conséquent, -

Oui, le paiement des impôts et de différentes cotisations ^{cela fait partie du partage}. Dans ces domaines, l'esprit de PARTAGE exige qu'en conscience on ne triche pas, soit quand il s'agit de verser ce que l'on doit soit quand il s'agit de bénéficier d'un avantage. ^{doit}

Oui, le PARTAGE auquel nous nous exerçons pendant le Carême concerne vraiment et en tte sorte de domaines notre vie ensemble ^{et} avec les incidences sociales qui en découlent.

"Car, écrivait avec raison le pape Jean - Paul II, j'écite : (1)
On doit repousser toute tentation d'une spiritualité
intimiste et individualiste -

s'harmonisant mal avec les exigences d'une vraie charité"
charité à exercer, précisait encore J. P II,
'de telle manière que le geste d'entraide
soit ressenti non comme une humiliation
mais comme un PARTAGE FRATERNEL". Amen

(1) Lettre pour le nouveau millénaire. N°s 52 et 50